

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3109)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° CD71

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille et M. Roumégas

à l'amendement n° CD|50 (Rect) de M. Savary

ARTICLE 9

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« fiabiliser »,

le mot :

« vérifier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'usage du terme « vérifier » apparaît plus adéquat que « fiabiliser ».